

Département de La Creuse

**Evolis 23**

Réunion du Bureau du 29 Avril 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 29 Avril 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 19 avril 2024

**Présents** : AUBERT Patrick ; CHAVANT Philippe ; DELAPORTE Fabrice ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; HAMONEAU Nicolas ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : BARBAIRE Patrick ; BOURDIER Sylvie ; DARDAILLON Bruno ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; THOMAZON Gérard.

**Secrétaire de séance** : LABESSE Jean-Claude

Monsieur GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à VERBRUGGHE Isabelle  
Madame BOURDIER Sylvie donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30

Présents : 18

Votants : 20

**Délibération n° 2024-059**

**Code nomenclature** : 8.8 – Environnement

**OBJET** : Accès en déchèteries – Convention de gratuité

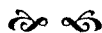
Monsieur Le Président indique que 2 associations de type « réemploi ressourcerie » ont sollicité l'accès gratuit en déchèterie pour le dépôt de déchets collectés dans le cadres de débarras, collectes d'encombrants etc. L'association Maximum avait obtenu cette gratuité dès 2023 dans le cadre d'une convention en fixant les modalités (délibération du 12/05/2023). Après près d'un an de fonctionnement cette convention pourrait être adaptée et déclinée pour l'association Solidarité Entraide 2023 (futur Emmaüs)

Les éléments clés sont :

- Gratuité des dépôts
- Délai de prévenance d'une semaine
- Orientation possible vers Noth si besoin
- Séparation des objets ré-employables déposés (Recyclabulle)
- Respect des règles générales de tri et de dépôt (horaires, pas de déchets pro etc.)
- Pesée ou évaluation du poids pour les statistiques Evolis 23
- Visa préalable des supports de communication utilisés

Il est donc proposé

- De maintenir la gratuité pour Maximum et faire évoluer la convention, comme indiqué
- D'accordé la gratuité à Solidarité Entraide 2023 avec la même convention



Après délibération, le bureau décide :

- De maintenir la gratuité pour Maximum et faire évoluer la convention, comme indiqué
- D'accordé la gratuité à Solidarité Entraide 2023 avec la même convention
- D'autoriser Le Président à signer tout document nécessaire.

Publication le : 7 MAI 2024

Le Président,  
Patrick ROUGEOT  
  
**evolis 23**  
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE  
Les Grandes Fougères 43300 Noth - tél. 05 55 89 06 00  
SIRET 252 326 079 00073